

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VOUVRAY SUR HUISNE
LE MARDI 01 MARS 2022 à 20h30**

Date de convocation : L'an deux mil vingt-deux le premier mars à vingt heures trente minute
21/02/2022

Nombre de conseillers : Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de M. CIRON Jean-Pierre, Maire.

En exercice : 11

Présents : 11

Pouvoir : 0

Absents : 0

Etaient présents : M. Jean-Pierre CIRON, Mme Dominique COMBE, M. Roger LEBRETON, M. Stéphane CRUCHET, Mme Séverine RHETAT, M. François THOMELIN, M. Fabien AVIGNON, Mme Pauline RAMON, M Christian LAUNAY, M. Gonzague DE MONTESSON, M. Christian AATZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : /

Etaient absents excusés : /

Mme Dominique COMBE a été élue secrétaire de séance.

le Compte rendu du conseil municipal du 01 février 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2022-008

Objet: Approbation du Compte de gestion 2021

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Valérie HELIAS, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Valérie HELIAS, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2022-009

Objet: Vote du Compte Administratif 2021

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. le conseil municipal siège alors sous la présidence de Dominique COMBE.

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. résultats reportés	106 348,77
. dépenses de l'exercice	65 782,13
. recettes de l'exercice	92 702,04
. résultat de l'exercice	26 919,91
. résultat de clôture 2021	133 268,68

Section d'investissement

. résultat de clôture 2020	4 286,25
. dépenses de l'exercice	51 984,64
. recettes de l'exercice	37 179,17
. résultat de l'exercice	-14 805,47
. résultat de clôture 2021	-10 519,22

Restes à réaliser

. en dépenses d'investissement	10 921,10
. Solde	-10 921,10

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au

portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2022-010

Objet: Affectation du résultat - Exercice 2021

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. un résultat de clôture de l'exercice 2020	106 348,77
. un résultat positif pour l'exercice 2021	26 919,91
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2021	133 268,68

En section d'investissement

. un résultat de clôture de l'exercice 2021	-10 519,22
. un solde des restes à réaliser 2021	-10 921,10
. soit un besoin de financement de	21 440,32

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2022

. au compte 1068 (recettes)	21 440,32
-----------------------------	-----------

En section de fonctionnement de l'exercice 2022

. Le solde au compte 002 (Résultat reporté)	111 828,36
---	------------

Adoptée à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION 2022-011 : Attributions et versements des subventions aux associations pour l'année 2022.

Le Maire propose aux conseillers d'attribuer les subventions aux associations et autres organismes pour l'année 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

➤ ALOISIA SCS	200 €
➤ Centre de Formation d'Apprentis Le Mans	50 €
➤ Fonds Solidarité Logements - Conseil Déptal	100 €
➤ Restaurants du Cœur	150 €
➤ Divers dont voyages scolaires	100 €
➤ Telethon	100 €
➤ Ligue contre le cancer	100 €
➤ Croix Rouge Française	100 €

Soit un montant total de 900.00 € qui seront inscrits au Budget Primitif 2022 de la commune.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré vote pour à l'unanimité des membres présents.

OBJET DE LA DELIBERATION 2022-012 : DELIBERATION ENTERINANT LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2020 POUR LES TRAVAUX REFECTION ALLEE PIETONNE RUE ALEXANDRE HENRY DES MAZIS.

Vu la délibération de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise en date du 15 décembre 2021.

TRAVAUX REFECTION ALLEE PIETONNE RUE ALEXANDRE HENRY DES MAZIS	
Montant des travaux HT	14 000.00 €
Fonds de concours :	1 702.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote pour à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 22 h 45, Le Maire Jean-Pierre CIRON.